

Philippe Madec

Pour le Projet Rural

et sortir du romantisme vert

pour le n°165 ses Cahiers de l'IAU-IDF « Les cités-jardins, un idéal à poursuivre », avril 2013

L'évolution urbanistique et une certaine doxa incitent à se demander si les éco-quartiers ne seraient pas les cités-jardins de demain, tant les dimensions paysagères et potagères y sont conviées. Du point de vue de la sémantique, la réponse est positive : les termes « cité-jardin » et « éco-quartier » sont aussi fourre-tout l'un que l'autre, mots valises comme disait Roger-Henri Guerrand¹ à propos du premier. Si une ambition économique, sociale et environnementale avec toutes les variantes nationales, guidait ces concepts malgré leurs différences séculaires, la même récupération cynique les a repris.

Au début de cette seconde décennie du XXI^e siècle, il est primordial de clarifier le sens des actions en cours, revenir sur la période de déploiement de l'éco-responsabilité, ne pas nous abandonner à un certain romantisme vert ou à une mode qui fait de l'utile verdissement de la ville un alibi. Certaines espérances regroupent sous le même regard bienveillant des pratiques sociales et écologiques vertueuses et des projets relevant du *green washing*, coup de peinture verte sur la misère environnementale. C'est un effet désastreux de l'utile prise de conscience partagée de la situation planétaire. Refusons le propos séducteur de ces urbanismes qui mettent tous les aspects de la ville à la sauce verte, de l'îlots-jardin aux bois habités, de quartiers jardins en tours ou immeubles-jardins, de faux jardins habités *in fine* moins verts que les « cités » comme on dit. Sans verdolâtrie ni slogan mensonger, ils n'assument pas la densité indispensable à la ville constituée : il s'agit pourtant d'arrêter de considérer la campagne comme le réservoir foncier de l'étalement urbain.

Le fond de la question reste : quel est l'assemblage de l'éco-responsabilité, de la cité et du jardin ? Quel lien tisser entre social, culture, économie, environnement, fruits et légumes ? Dans quelles conditions historiques ?

La métamorphose

Nous sommes dans une histoire dont les conditions d'avenir sont connues. Pour réduire les émissions des gaz à effet de serre responsables du dérèglement climatique, toutes nos actions locales seront nourries d'une conscience globale. Elles répondront à l'impérieux engagement européen et national pour un *Facteur 4*, c'est-à-dire, selon la conception contemporaine strictement énergétique, une réduction par quatre des émissions de gaz à effet de serre en 2050. Membre du Club de Rome, je préfère la version humaniste portée dès 1990 par les experts du Club, tournée vers une efficacité écologique, un progrès humain : « deux fois plus de bien-être pour deux fois moins de ressources », produire autant de richesse en utilisant quatre fois moins de matières premières et d'énergie².

¹ - GUERRAND, Roger-Henri, « A l'origine des cités-jardins à la française », in *Urbanisme*, n°281, 1995

² - VON WEIZSÄCKER Ernst Ulrich, LOVINS Armory et LOVINS Hunter, *Facteur 4, Rapport au Club de Rome*, traduction française chez Terre Vivante, 1997

Pour y parvenir, dans l'aménagement des établissements humains, nous pouvons suivre trois voies : 1/ construire de nouvelles réalisations urbaines et architecturales, écologiques et efficaces, autour ou dans la ville ; 2/ réhabiliter éco-responsablement la ville existante et ses bâtiments ; 3/ accompagner le changement alternatif des modes de vie. Trois outils refondus ou à refondre dans l'énergie positive et puissante du développement durable, à la condition d'en accepter la vertu pragmatique et révolutionnaire ou, pour ceux que le mot effraie, la capacité de « métamorphose » qu'énonce Edgar Morin : le pire est probable, la métamorphose possible³.

En France, la construction neuve ne représente environ chaque année que 1% du bâti existant. Ce n'est donc pas avec nos nécessaires éco-quartiers neufs, conçus ou non comme cité-jardin, ou quartiers de bobos, ou récipiendaires des prix du ministère ou auto-proclamés par des promoteurs, que nous atteindrons le *Facteur 4*. Loin de là !

Le grand chantier est la ville existante, l'un des principaux gisements de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et de développement de l'économie locale⁴. Mais les outils manquent. Même si la rénovation énergétique des bâtiments fit l'objet d'un consensus au *Grenelle de l'Environnement* et se trouve au cœur de la *Transition énergétique*, elle est confrontée aux règles de copropriété, à la filière constructive peu structurée, et, malgré les propositions récentes, à la faiblesse de l'incitation publique. Les règles historiques de copropriété ne favorisent pas la prise en charge de travaux importants d'isolation et de chauffage. Les entreprises peu formées préfèrent construire cinquante logements neufs que réhabiliter cinq fois dix logements anciens, surtout occupés. L'échec de la taxe carbone fut un frein. La fiscalité verte : tva réduite et crédit d'impôt, et les obligations actuelles de réaliser des études (diagnostic de performance énergétique, audit énergétique), mais pas de travaux malgré la notion de travaux d'intérêt collectif, n'ont pas enclenché le mouvement souhaitable. Dans ce contexte, la rénovation de la ville existante échouera avant le *Facteur 4*.

Reste l'évolution des modes de vie, moteur puissant et plus immédiat. Il ne faut pas faire confiance à la seule technique pour y parvenir : depuis que l'Europe a signé le Protocole de Kyoto, de vrais progrès sont réalisés sur tous les postes sauf le déplacement automobile, malgré l'évolution technique des véhicules moins gloutons et polluants, car l'utilisation des véhicules augmentent. Il convient que les politiques et les projets urbains autorisent et soutiennent les engagements citoyens vers un autre savoir-vivre-le-monde. Le modèle des « Contrats de Quartier » développé depuis plus de dix ans par la Région Bruxelles Capitale met la rénovation urbaine à l'épreuve de la participation citoyenne, et peut servir d'exemple⁵. Comme à Lisbonne, où les projets menés par les habitants sont financés par la municipalité dans des zones d'intervention prioritaire du nouveau plan d'intervention municipal⁶.

L'empreinte écologique est une mesure de la pression qu'exerce l'homme sur la nature. Elle évalue la surface productive nécessaire à une population pour répondre à sa consommation de ressources et à ses besoins d'absorption de déchets. Dans l'empreinte écologique d'un Français, le poids de l'alimentation représente 30%, plus lourd que la part du transport ou du logement. Le projet alimentaire s'impose pour penser la ville de demain. Changer de mode d'alimentation s'avère plus efficace que faire le choix pourtant utile d'un véhicule hybride. D'autant plus que les villes, surtout les métropoles, sont les milieux les plus dépendants qui soient, du point de vue de l'accès aux ressources (eau, énergie, alimentation, biens, main d'œuvre, etc.).

La valeur environnementale

La présence du végétal en ville importe à plus d'un titre : environnemental, tant esthétique par ses couleurs et son expression des saisons que psychologique par ses valeurs apaisantes, tant énergétique

³ - MORIN Edgar, « Eloge de la métamorphose » in *Le Monde*, dimanche 10 janvier 2010

⁴ - Il ne s'agit pas ici de dévaloriser la construction neuve qui a toujours été le terrain de réflexions et d'expérimentations qui se retrouvent ensuite dans la réhabilitation.

⁵ - *Bruxelles change !... 10 ans de politique de la ville en Région de Bruxelles-capitale, 1995/2005*, in Cahiers du SDRU n°4, 2007

⁶ - Programme BIP-ZIP ; <http://habitacao.cm-lisboa.pt/documentos/1297367449H9pYN4dv1Mg00UU8.pdf>

de biomasse et thermique par sa capacité à lutter contre l'effet d'îlot de chaleur par son ombre bienfaitrice ou à maintenir une humidité propice dans les périodes et régions chaudes, que sanitaire par son apport à la qualité de l'air en stockant du gaz carbonique et des poussières, en émettant de l'oxygène. L'arbre en est le parangon, ami du projet urbain⁷. En outre le végétal autorise le maintien ou le retour de la biodiversité faunistique et sert à prévenir des risques naturels comme les ruissellements, etc. Mais envisagé ainsi, le végétal est réduit à un outil technique à vocation hygiéniste : phyto-remédiation, dépollution, santé. Cette attitude reprend une idéologie du XIX^e siècle faite d'un mélange de vertu réparatrice de la nature et de rêve d'harmonie sociale, alors que notre rapport à la nature a profondément changé. Sur un autre plan, si les jardiniers consomment les produits des jardins, sur place, en saison, et contribuent donc à diminuer leur empreinte écologique, cela ne concerne qu'une part de l'alimentation de ce peu de gens qui disposent du temps nécessaire au jardinage.

La valeur culturelle

La culture est une « figure historique cohérente »⁸ dont le jardinage est une expression, différenciée d'un pays à l'autre, comme dans chaque nation, par la diversité des terroirs et des traditions potagères. Si le jardin collectif, ouvrier ou familial, évoque la culture populaire des deux siècles passés, en tant que figure historique cohérente, il n'est pas figé dans une vision patrimoniale rigide, évolue avec le temps, les histoires des situations propres. L'évolution vers le jardin partagé ou le jardin de réinsertion s'inscrit dans cette histoire qui se dialectise. (fig. 1 & 2)

La valeur sociale

Au-delà de ces valeurs, l'apport social des jardins se vérifie chaque jour. Une étude menée en 2010 par FranceAgriMer et la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs⁹ indiquait que « les motivations citées par les jardiniers, par ordre d'importance, sont : 1/ le plaisir de jardiner et de consommer ses propres produits, 2/ les discussions, les rencontres, 3/ l'aspect alimentation santé, 4/ le côté convivialité familiale, 5/ les raisons économiques »¹⁰. Elles sont donc sociales et épicuriennes. La capacité des espaces végétalisés à favoriser des rencontres socialisantes ne fait aucun doute. Plus la ville est dense, plus l'importance des espaces ouverts s'accroît, plus leur qualité s'impose, dédiée à l'en-commun. En ce sens la capacité des jardins partagés à poser les bases de relations trans-générationnelles s'épanouit ; les coopératives d'horticulture bio font de la réinsertion sociale ; les jardins publics sont entretenus par des associations de personnes handicapées, etc. Participer à la paix sociale n'est pas rien.

La valeur économique

« Cultiver la ville » à Montréal avec les Urbainculteurs¹¹, investir les toits à Zurich, Berlin ou Bâle avec les UrbanFarmers¹², partager les potagers communautaires dans le désert alimentaire de Détroit, développer l'« agripuncture » à Helsinki¹³, etc. Les expériences se développent partout pour les mêmes raisons et à des titres différents. Y compris en Chine, des balcons ou caves y sont cultivés (soja, champignons, etc.)¹⁴. Quelles sont les limites ? L'aventure chinoise les éclaire à l'extrême : la Chine achète des terres en Afrique pour nourrir les siens. En France métropolitaine, les surfaces artificialisées représentaient 8,3% du territoire en 2007 ; de 1982 à 2004, elles ont augmenté de 43%. Parallèlement la surface de l'agriculture et l'élevage représentait 53% du territoire et diminuait régulièrement. Ce ne sont pas les petites surfaces d'agriculture urbaine incluse dans les projets d'éco-quartiers, souvent en large extension sur des terres agricoles, qui vont compenser ces pertes de terres agricoles-là. Ce n'est

⁷ - HALLE Francis, *Plaidoyer pour l'arbre*, éditions Actes Sud, Arles, 2005

⁸ - RICCEUR Paul, *Histoire et Vérité*, éditions du Seuil, Paris, 1955, p.296

⁹ - Se reporter à *Evaluation de la production d'une parcelle de jardin familial*, in <http://www.franceagrimer.fr/content/download/9007/57492/file/Conf-FAM-jardins02122010.pdf>

¹⁰ - *Ibid.*, page 4

¹¹ - <http://www.urbainculteurs.org/>

¹² - <http://urbanfarmers.com/>

¹³ - <http://www.archdaily.com/244787/urban-agri-puncture-dylan-kwok/>

¹⁴ - http://www.lemonde.fr/planete/article/2012/09/04/les-chinois-amenagent-caves-et-balcons-en-potager_1755391_3244.html

pas en réduisant la production agricole professionnelle et en la remplaçant par une pratique d'amateurs même éclairés que les circuits courts vont augmenter puisque la dépendance alimentaire de la France s'accroîtra. Même si, différentes initiatives balbutient, déplacent les modèles associés au végétal, réactivent des circuits de distribution locaux et initient des partenariats inédits par exemple pour l'approvisionnement des cantines scolaires.

Que rapporte un jardin familial ? Un mensonge court : « une parcelle de 100 à 150 m² permet d'économiser 1.000 euros par an, soit 80 euros par mois »¹⁵. Les résultats de l'étude de FranceAgriMer et la FNJFC sont autres : « l'économie moyenne réalisée sur une parcelle de jardin familial est estimée à 544 euros »¹⁶ pour une surface moyenne de 172 m². Cette pratique ne concerne qu'environ 150.000 foyers¹⁷, dont 54% sont des retraités. Dans une France qui compte en 2009, 27,5 millions de ménage dont un tiers est composé d'une seule personne, et avec une retraite écourtée, peu de gens sont concernés. Qui plus est, l'autonomie alimentaire de ces familles en fruits et légumes est loin¹⁸.

Quant à la production horticole professionnelle en site urbain, elle nécessite une surface minimale de 1,5 à 2 hectares pour que le maraîcher puisse commencer à en vivre. Elle demande un engagement personnel lourd et un niveau de sécurité de la production pour éviter les vols. Les terrains horticoles ne sont pas des parcs urbains libres de passage et les productions professionnelles entourées de clôtures, comme les jardins collectifs, familiaux ou partagés. (fig. 3 & 4)

Pour en finir avec le romantisme vert

A présent, le végétal et ses pratiques liées emportent toutes les adhésions, guériraient nos maux. Il n'y a pas si longtemps, quand on ne savait pas qu'installer dans une partie d'un projet urbain, on proposait d'y placer des pratiques artistiques. Maintenant, on propose du maraîchage, des jardins familiaux ou partagés selon l'humeur politique. Et quand on ne sait pas comment dessiner une façade, on la végétalise ; pourtant les dispositifs de végétalisation verticale hors sol sont très coûteux et pas du tout écologiques. En France dans le milieu de l'aménagement des établissements humains, la survenue des enjeux de biodiversité, trame verte et bleue, approvisionnement et circuit court fut abrupte, sans hiérarchie. Dans l'atelier 2 du Compo#9 Urbanisme sur « La Nature en ville », l'on attendait que nous nous prononcions sur les questions aussi éloignées que « en ce qui concerne la prise en compte de la biodiversité plus particulièrement par les SCOT et les PLU, certaines dispositions devraient-elles être renforcées, et si oui lesquelles ? » ou « faut-il développer les jardins (ouvriers, partagés, pédagogiques, etc.) et la participation du public qui en découlent ?¹⁹ » La Loi Grenelle I fit la part des choses, et le jardin familial n'y sera pas cadré. Ce moment rend compte de notre époque où, sous le poids des lobbies, se situent au même plan des enjeux territoriaux lourds pour la Nation et des sujets pour quelques personnes. Et il ne s'agit pas de gradation dans les échelles car, en matière de biodiversité, de qualité de vie sociale ou de régulation thermique, les différentes dimensions interagissent.

Le coût des terrains en ville ou en lisière urbaine est trop élevé pour autoriser les classes moyennes d'y avoir accès à des jardins. Donner un jardin à chaque logement dans les éco-quartiers urbains ne permettra pas d'atteindre l'autonomie, ni de maîtriser l'étalement urbain. En outre, la propriété d'un jardin en ville est devenue le signe d'une richesse impartageable, et donc un impossible modèle urbain à une époque où l'équité territoriale s'impose, sauf si la fracture sociale pour raison environnementale ne dérange pas : « éco-quartier = quartier bobo ».

¹⁵ - Relayé par ci par là, comme par http://www.lemonde.fr/planete/article/2012/09/04/les-chinois-amenagent-caves-et-balcons-en-potager_1755391_3244.html

¹⁶ - Ibid., page 3

¹⁷ - Fin des années 40, on dénombrait plus de 700.000 jardins familiaux. A partir des années 1950 leur nombre baisse jusqu'à ce qu'en 1970, on n'en comptait plus que 140.000, puis 100.000 au début des années 1980, le modernisme, la prospérité des Trente Glorieuses et l'urbanisation sont passés par là.

¹⁸ - *Evaluation de la production d'une parcelle de jardin familial*, op. cit. , page 4 : « Consommation – Achats dans le commerce / Le budget moyen des achats de fruits et légumes des jardiniers se situe autour de 20 € par semaine. / Légumes En hiver, 57% des jardiniers achètent entre 60% et 100% de leurs légumes dans le commerce, alors qu'en été, ils ne sont que 8 %. En contrepartie, ils sont 42 % à n'acheter aucun légume dans le commerce l'été. / Fruits En hiver, 93 % des jardiniers achètent plus de 80 % de leurs fruits dans le commerce, alors qu'en été, ils ne sont plus que 48 %. »

¹⁹ - Se reporter à Fiche O, *La nature en ville*, à propos des engagements du Grenelle n°72 et n°76, ComOp Urbanisme, réunion thématique n°2

Quid de cultiver sur les toits et dans les caves ? C'est certainement plus pertinent du point de vue de l'empreinte écologique que de construire des immeubles-fermes, voire des tours-fermes. Installer des jardins sur les toits déjà là pour y créer du lien intergénérationnel et des lieux de partage de proximité est socialement positif, mais ne générera pas une production significative. Installer des serres de production horticole sur les toits comme à New York engage un surcoût de production si élevé que seuls quelques grands restaurants et habitants de l'Upper East Side en sont les clients. Que dans des villes en déshérence comme Détroit, ses habitants sans emploi investissent les parkings abandonnés pour y faire pousser des légumes, qui peut condamner cette expression de survie ! Il n'est pas condamnable de cultiver et d'entretenir son jardin comme de bonnes relations avec ses amis jardiniers. Bien au contraire. Pourvu que la pratique soit nourrie d'un engagement citoyen, ainsi que le propose la nouvelle charte des jardiniers, et que les jardins accueillent des pratiques biologiques et restent des réserves de biodiversité.

Il est condamnable de laisser croire que le déploiement des jardins non professionnels aura une incidence forte sur l'approvisionnement des villes. Non, c'est la renégociation de la politique agricole commune qui est l'enjeu et l'un des vecteurs les plus puissants vers le Facteur 4. Alors quel modèle agricole pour les décennies à venir ? La ville en dépend.

La clé : le projet rural

Aujourd'hui la pensée urbanistique est paresseuse. Tout serait urbain ou en passe de le devenir. Pas de salut hors de la ville, voire des métropoles et des grandes infrastructures les reliant. La campagne n'existerait plus, on peut donc la déséquiper de ses écoles, cliniques, tribunaux, postes, etc. Et l'on ne parle plus que d'agriculture urbaine. Comme si la ville en plus d'être la ville pouvait faire le travail de la campagne !

Il faut déconstruire le propos du tout urbain. On dit qu'en France 80% de la population vit en ville. Pourquoi ? Parce que le seuil pour faire ville y est 2.000 habitants ! Erreur statistique ou décision idéologique ! Mensonge certain ! Comme si on passait d'un bourg à une ville au deux millièmes habitant. Qui confirmerait que les communes de 2.000 habitants ne sont pas principalement rurales. Dans certains départements, la plus grande commune n'atteint pas 18.000 habitants. Ces départements sont ruraux et leurs économies y compris industrielles sont agricoles.

56,7% de la population française habitent des communes de 10.000 habitants²⁰ et moins, de la petite ville au bourg. Ces communes sont soit représentées par l'Association des Petites Villes de France ; en 2006, elles étaient 2.890 communes de 20.000 à 3.000 habitants, environ 20.000 millions d'habitants. Soit par l'Association des Maires Ruraux de France, édiles de communes de moins de 3.500 habitants, qui représente 34.000 des 36.000 communes françaises. En outre, depuis 1999, la population du monde rural croît au même rythme que la population française soit 0,7 % par an.

La réponse réside dans un projet à amorcer : le projet rural.

Sans nier la nécessité du projet urbain éco-responsable, il faut compléter le discours urbain dominant par un propos rural tout aussi construit. ***Il faut ajouter le projet rural au projet urbain.*** Il permettra de redonner sens à l'aménagement du territoire, revaloriser le contexte de vie de plus de la moitié des Français. Alors peut-être arrêtera-t-on de croire, dans le même temps, que la ville peut tenir le rôle de la campagne et que le sort de l'humanité repose sur les épaules des jardiniers !

²⁰ - Certains sociologues pensent qu'il ne s'agit pas encore de ville.

Légendes

Fig. 1 & 2 :

Pour l'éco-quartier du Fort d'Aubervilliers, nous préservons l'existence des jardins familiaux historiques et proposons une évolution incluant des jardins partagés. Dans le projet agri-culturel des Murs-à-Pêches de Montreuil, la réintroduction de l'agriculture a une valeur patrimoniale pour la préservation des murs classés, culturelle par l'action des associations et économique par l'activité agricole à venir. Cette activité professionnelle ne se limite pas à l'horticulture : culture de houblon pour une brasserie, apiculture, culture de plantes tinctoriales pour un fabricant de couleur naturelle, culture d'osier pour l'activité de cannage dans laquelle les Tziganes sédentarisés excellent.

Fig. 3 & 4 :

Les surfaces de production sont protégées, pour la production portée par la coopérative Aurore (horticulture bio et réinsertion sociale) dans le cadre du projet de l'éco-village des Noés à Val-de-Reuil, et dans le cœur agro-urbain de l'éco-quartier de Montévrain à Marne-la-Vallée. Pour la prairie inondable de Mondonin à Pacé, les clôtures servent pour que ne s'échappent pas les vaches d'une ferme laitière voisine qui l'entretiennent.